

impots.gouv.fr

**Je déclare un don ou une
cession de droits sociaux
en ligne**



Connectez-vous à votre espace particulier

1 - Dans votre navigateur internet ouvrez le site
impots.gouv.fr.

2 - Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à
droite du site.

3 - Dans la rubrique « Connexion ou création de votre
espace particulier », à gauche, saisissez vos 2
identifiants :

numéro fiscal (13 chiffres) et cliquez sur

« Continuer »

mot de passe et cliquez sur « Connexion »

OU

pour vous identifier avec votre compte ameli
(l'Assurance maladie), La Poste, MSA ou Mobile
Connect et moi, cliquez sur le **bouton FranceConnect**
et laissez-vous guider.

> *consultez la fiche :*

j'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe



Votre espace particulier

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

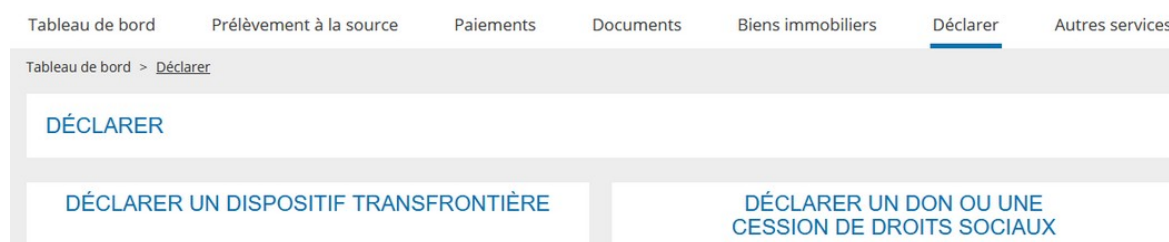
Continuer



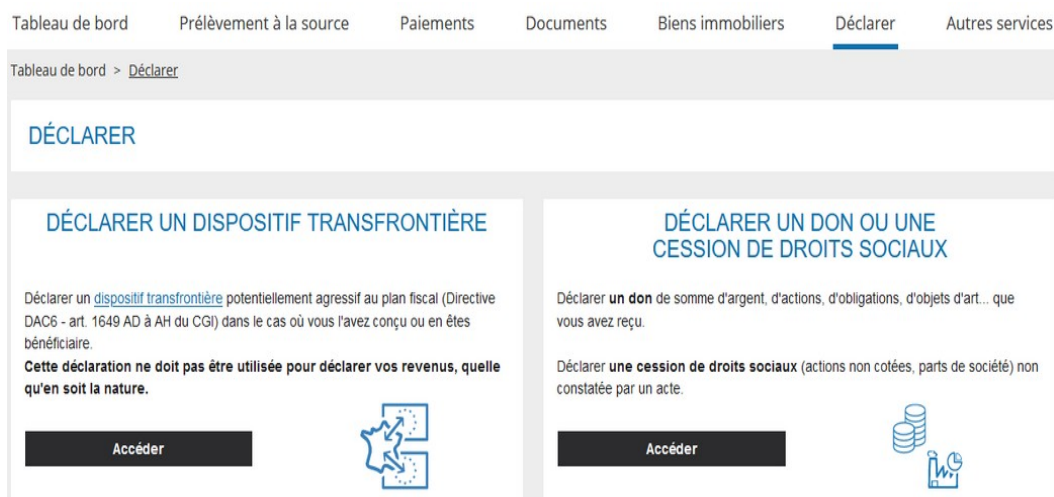
S'identifier avec
FranceConnect

Déclarer votre don ou votre cession de droits sociaux en ligne

1 - Accéder à la rubrique « Déclarer » dans la barre de menu en haut de page.



2 - En bas, à droite, dans le cadre « Déclarer un don ou une cession de droits sociaux », cliquez sur « Accéder ».



3 - Dans la page qui s'affiche à la rubrique « Déclaration de don ou de droits sociaux », cliquez sur « Je déclare un don » ou sur « Je déclare une cession de droits sociaux non constatée par un acte », puis laissez-vous guider.

